

EXPÉRIMENTATION D'UNE RUE SCOLAIRE À BAILLEUL



Description de la structure

Nom de la structure : Ville de Bailleul

Nombre d'habitants : 15 000

Description de l'action

Objectifs :

- Prendre en compte l'intérêt de l'enfant ;
- Réduire l'exposition des enfants à la pollution de l'air et du bruit ;
- Développer les mobilités douces ;
- Développer les échanges entre les parents, les enfants et le corps enseignant autour de l'école et créer du lien.

L'action s'inscrit dans différents projets politiques :

- Démarche « ville amie des enfants » qui consiste à prendre en compte l'intérêt de l'enfant dans chacune des décisions, orientations et aménagements des espaces publics ;
- Développer des zones de rencontre et favoriser les échanges dans des espaces apaisés ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer des mobilités douces et sécurisées ;
- Répondre aux sollicitations des parents lors des conseils d'école sur la dangerosité de l'effet "drive" et les stationnements intempestifs sur les trottoirs.

Année de réalisation : 2021

Étapes clés

- Réunion transversale entre élus (éducation/ travaux/ sécurité/ mobilité) pour fixer les objectifs et déterminer les phases de déploiement et de rétroplanning ;
- Échanges avec les professeurs, les directeurs d'école et les parents d'élèves pour valider les échéances et les horaires de fermeture de la rue ;
- Diffusion d'une information auprès des parents, enfants et riverains sur la mise en place de l'expérimentation pour deux mois (mai-juin) grâce à une campagne d'affichage et des publications sur les réseaux sociaux ;
- Démarche auprès des riverains pour l'obtention des laissez-passer et la réalisation des barrières (en interne par les services techniques) ;
- Lancement de l'expérimentation et accompagnement de nos référents barrières (animateurs) par la police municipale pour les premières semaines ;
- Partenariat avec l'ADAV (Association Droit au Vélo) pour la réalisation d'un sondage sur l'expérimentation auprès des parents et des riverains.

Communication mise en place auprès des usagers pour promouvoir l'action

- Création et diffusion d'un flyer explicatif de la rue scolaire destiné aux enfants (qui en sont les meilleurs ambassadeurs !) ;
- Création d'une affiche pour une communication globale ;
- Création de visuels pour les réseaux sociaux ;
- Création et installation de visuels sur les barrières installées, visibles de loin ;
- Communication par voie de presse.

Résultats

- 90% des parents ont été satisfaits de l'expérimentation après enquête. Le corps enseignant est également satisfait.
- Augmentation du nombre d'enfants venant en trottinette, ou à pied (seuls ou en groupe). Cette expérimentation a favorisé l'autonomie des enfants des cycles 2 et 3.



Partenaires de l'opération

ADAV (Association Droit au Vélo) / Ecole / Parents d'élèves / Agents de la ville.

Moyens financiers

L'enquête a été réalisée dans le cadre de notre convention de partenariat avec l'ADAV.

Forces du projet

- Enquêter avant et après la mise en place de la rue scolaire auprès des parents et enfants pour identifier les habitudes de déplacements, les points noirs et obstacles à la mobilité douce et identifier des souhaits de pédibus/vélobus ;
- Prévenir les riverains en amont ;
- Choisir une personne connue des parents pour ouvrir et fermer les barrières ;
- Choisir une rue à faible transit ;
- Débuter à la belle saison.

Point d'amélioration

- Améliorer l'aspect technique de la solution (barrières automatiques ou poteaux amovibles) ;
- Toujours prévoir un personnel à l'entrée ;
- La rue scolaire n'est qu'une action parmi d'autres, penser et agir globalement via un Plan de Mobilité Scolaire (aussi appelé PDES).

Document ressource :

[Le Centre Ressources en écomobilité \(CREM\)](#)

Découvrez plus de ressources sur la qualité de l'air sur www.agirpouleur.fr

Contact :

Gaëlle Lefevre

Elue en charge de l'éducation à la ville de Bailleul

glefevre@ville-bailleul.fr

Judicaël Potonnec

Coordinateur du Centre ressource régional en écomobilité (CREM)

judicael.potonnec@ecomobilite.org

Financé par :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.